

Dépêche AEF : "Il faut travailler sur les fins de carrière" des enseignants (Édouard Philippe)

8-10 minutes

Le niveau des pensions des enseignants ne baissera pas avec la réforme des retraites, des discussions étant engagées en vue d'une revalorisation des rémunérations "d'une ampleur inédite", de l'ordre de 10 Md€, ont confirmé le Premier ministre et le MEN, lors d'échanges avec des enseignants le 13 décembre 2019 à Nancy. La préparation d'une loi de programmation permettra d'aborder des sujets liés à la qualité du système éducatif : santé, formation, personnalisation des parcours, etc. Un autre enjeu, pour Édouard Philippe, est de travailler sur les fins de carrière.



A Nancy le 13 décembre 2019, une centaine d'enseignants de Nancy ont participé à un débat sur la revalorisation des rémunérations et les réformes de l'éducation avec le Premier ministre Édouard Philippe et le ministre Jean-Michel Blanquer. AEF - P. Marion

"L'objectif, ce n'est pas de diminuer le niveau de pension des enseignants", veut rassurer Édouard Philippe, lors d'une réunion vendredi soir avec une centaine d'enseignants nancéiens, dans le

gymnase du lycée Georges-de-la-Tour (Nancy). "Il faut qu'on discute avec les organisations syndicales, avec les enseignants directement, sur la façon dont on redresse la rémunération, pendant la carrière des enseignants". Le Premier ministre confirme ([lire sur AEF info](#)) que la réévaluation débutera au 1er janvier 2021, impliquant "très rapidement des discussions avec le MEN", pour convenir de ses modalités, des publics concernés et du rythme de déploiement.

Les rencontres avec Jean-Michel Blanquer ont débuté vendredi (avec l'Unsa, FO, le Sgen-CFDT), et d'autres se tiennent ce lundi (avec la CGT, le Snalc et la FSU).

"avoir une vision sur 10 ou 20 ans"

"Cela n'a jamais été inscrit dans la loi, jusqu'à présent, que premièrement, les pensions seraient comparables à celles des fonctionnaires de catégorie A comparables aux professeurs", signale le MEN. Et, "deuxièmement, que les pensions ne baisseront pas", "ni pour ceux nés avant 1975, qui ne sont pas concernés par la réforme, ni pour ceux nés après 75 [...] pour qui il y a un travail spécifique à mener".

"Pour y arriver, nous devons effectivement réaliser une revalorisation très nette, d'une ampleur inédite dans l'histoire de l'Éducation nationale", souligne Jean-Michel Blanquer. Le dialogue amorcé, "qui va s'étaler sur six mois", vise à "déboucher sur un accord, qui nous permettra de faire une loi de programmation".

Il s'agit pour le MEN "d'avoir une vision sur 10 ans, ou 20 ans, de cette augmentation des rémunérations", mais aussi d'y "inscrire ce qui est souhaitable comme évolutions de notre système, pour tenir compte d'[une série] de sujets RH, comme par exemple la santé au travail".

Alors qu'un enseignant se montre sceptique sur le niveau de ce rattrapage, eu égard aux déclarations d'Emmanuel Macron ("Je ne vais pas mettre 10 milliards d'euros", [lire sur AEF info](#)), le Premier ministre confirme que "c'est à peu près de cet ordre-là". "C'est évidemment infaisable en une fois, même en deux fois. En plus, nous n'avons pas besoin de le faire en une fois, car l'idée est de préserver le niveau des pensions."

Le Premier ministre observe par exemple que les personnes nées

en 1975 auront 50 ans en 2025 et feront valoir leur retraite douze ans après. Ce qui laisse "une dizaine d'années, parfois un peu plus", pour cette réévaluation. "Si vous regardez sur la durée, 10-15 ans, l'effort est totalement différent. Ce sont des marches totalement accessibles, si nous prenons le temps", assure Édouard Philippe. Au [Grand jury](#) de RTL-Le Figaro-LCI, dimanche 15 décembre, Jean-Michel Blanquer a évoqué l'année 2037 comme possible fin du processus de revalorisation.

"interroger le sens de la prime"

Bon nombre de questions portent sur les modalités de cette revalorisation. "Lorsque nous comparons les professeurs à d'autres fonctionnaires, c'est surtout au niveau des primes qu'il y a un retard de rémunération. Donc, il est fort probable que les augmentations à venir seront des augmentations de primes", répond Jean-Michel Blanquer.

"Mais, cela ne veut pas dire qu'on ne va pas regarder le salaire. [...] Selon que l'on joue sur tel ou tel facteur, on arrive à compenser un certain nombre [d'éléments]. Comme nous allons compenser davantage pour les plus jeunes, il ne faudrait pas arriver à une situation absurde, où l'on paierait davantage quelqu'un qui a moins d'ancienneté". Ce travail pourra se baser sur "l'Observatoire des rémunérations", mis en place dans le cadre du "dialogue social" amorcé "en septembre".

Ces réponses n'ont pas suffi à une partie de l'assistance. Cette revalorisation aura-t-elle un lien avec le temps de travail ? Avec l'accomplissement de nouvelles tâches, ou de missions spécifiques ? Ou encore, comment affecter de telles primes, pour "un métier de passion, qui n'est pas un métier de production quantitatif" ?

"La prime peut être quelque chose d'universel pour les professeurs", souligne Jean-Michel Blanquer, en évoquant l'[Isae](#) (2nd degré) et l'[Isae](#) (1er degré). "C'est la même pour tous les professeurs de même niveau. Dire qu'il y a une prime ne signifie pas qu'elle est conditionnée."

Le MEN invite à "interroger le sens de la prime". "Par exemple, quand on dit Isoe, "o" veut dire orientation. Nous avons vu que le rôle du professeur principal est en train d'évoluer, avec la réforme du lycée. Nous avons vu qu'il y avait 2 professeurs principaux, avec

un accompagnement personnalisé dans le cadre de Parcoursup". Selon Jean-Michel Blanquer, "toutes ces évolutions peuvent être prises en compte, pour reconnaître le travail visible et invisible des professeurs".

travailler sur les Fins de carrière

Souvent tendu, le débat glisse aussi sur les enjeux d'organisation du temps de travail. Jean-Michel Blanquer relève "le sujet de la personnalisation du temps de travail de la part du professeur".

"Certes, il peut y avoir deux heures supplémentaires imposées, ce qui porte de 18 à 20 le nombre d'heures [dans le 2nd degré]. Mais au-delà, ce sont des choix. Idem pour la formation professionnelle".

Le ministre évoque par exemple les engagements pris pour une "formation continue de qualité" en matière d'enseignement des mathématiques en primaire. "Parfois, nous allons proposer à un professeur d'avoir une semaine intensive de très haute qualité. Cela pourrait être hors temps scolaire, mais c'est rémunéré." Face à "la crispation" actuelle, Jean-Michel Blanquer fait valoir cette "opportunité très importante" pour les enseignants de "parvenir à des améliorations qualitatives du système scolaire".

"Pensez-vous que le métier d'enseignant soit pénible ou deviendra pénible ?", demande un professeur d'histoire. Édouard Philippe considère que "ce métier peut être usant", sans être "pénible au sens de la loi". "Après, la vraie question - qui n'est pas seulement vraie dans l'Éducation nationale - c'est celle des fins de carrière". "Nous pourrions assez facilement nous mettre d'accord sur l'idée de demander un peu plus quand on est un peu plus jeunes, et un peu moins, quand on est moins jeunes".

"Notre objectif est de travailler sur les dernières années de l'activité professionnelle", indique Édouard Philippe. Il s'agit de "prendre en compte la carrière, parfois la pénibilité au sens du compte pénibilité, parfois au sens d'autres critères, pour faire en sorte que le caractère un peu binaire du système d'aujourd'hui, le soit moins".

Le gouvernement envisage de favoriser le temps partiel dans les dernières années d'activité professionnelle, puis, une fois les droits à la retraite liquidés, d'offrir la possibilité "d'avoir une autre activité professionnelle, ou d'avoir la même mais autrement", ce qui permettrait d'acquérir de nouveaux droits dans le cadre d'un système à points.